



Débuts pénibles de l'industrie lourde au Canada

Albert Tessier, M.S.R.C.

Numéro 12, 1947

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1080149ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1080149ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Tessier, A. (1947). Débuts pénibles de l'industrie lourde au Canada. *Les Cahiers des Dix*, (12), 53–74. <https://doi.org/10.7202/1080149ar>

Débuts pénibles de l'industrie

lourde au Canada

Par l'abbé ALBERT TESSIER, M.S.R.C.

Au début du XVIII^e siècle le Canada gardait encore des proportions humaines très modestes. Sa population totale ne dépassait pas 35,000 âmes, soit 10,000 de moins que la seule petite ville actuelle des Trois-Rivières ! Ces gens, dispersés sur un vaste territoire, n'avaient d'autres moyens de communications que la voirie aquatique du Bon Dieu. Des tronçons de route souvent impraticables reliaient les unes aux autres les plus anciennes paroisses du Saint-Laurent, mais on ne pouvait même pas aller de Québec à Montréal par terre, faute d'une voie continue. Pour subvenir à leurs besoins essentiels, les gens devaient compter sur les produits de la terre, la pêche, la chasse . . . et le bon vouloir des commerçants. Les entreprises lancées par Talon avaient périclité. Seules subsistaient les petites industries domestiques et l'artisanat paroissial. Les artisans se débrouillaient de leur mieux, mais les matières premières leur faisaient souvent défaut, surtout la plus communément utilisée, le fer ! Tous les efforts tentés jusque-là pour s'en procurer sur place avaient échoué. Les forgerons, serruriers, armuriers, taillandiers, etc . . . restaient tributaires des fournisseurs français qui eux-mêmes s'alimentaient en Suède. L'industrie métallurgique du Royaume n'avait pas franchi la période des tâtonnements.

Il semblait téméraire, dans ces conditions, de vouloir établir au Canada une entreprise de transformation du minerai en fer ouvrable. Les expertises précédentes avaient bien établi que les gisements ferrugineux ne manquaient pas. Mais de là à mettre sur pied des four-

neaux capables de fournir un bon produit, il y avait une marge ! Les événements antérieurs le prouvaient amplement.

Qui fournirait les capitaux ? D'où viendraient les spécialistes nécessaires à la construction des fourneaux, forges, barrages, chemins d'eau ? Qui paierait les hommes entraînés à la fabrication du charbon de bois, au dosage du minerai, du charbon et du fondant ? Où et comment se procurerait-on l'outillage requis pour la construction et le fonctionnement de l'usine ?

Tous ces points d'interrogation avaient de quoi faire réfléchir. De nos jours, une affaire de cette envergure se règle très vite. On forme une compagnie ; des prospectus alléchants drainent les dollars par milliers ou par millions. Parfois, les sommes souscrites reviennent engraisées ; souvent elles se volatilisent. L'émoi de quelques victimes agite un moment l'atmosphère, mais ces perturbations ne gênent aucunement la sarabande des milliards !

Il en était autrement jadis. Les Canadiens fortunés se compaient sur les doigts de la main. Le trafic des fourrures et le commerce des produits européens revendus à gros profit constituaient les seules sources rassurantes d'enrichissement. Il fallait une forte dose de courage et d'audace pour se lancer sur d'autres terrains inconnus, pleins de risques et d'aléas.

Un Canadien de naissance, François Poulin de Francheville, eut cette audace. En lui se mêlaient les atavismes normand et poitevin. Né en 1692, François Poulin avait ennobli son nom en y ajoutant celui de Francheville porté par le premier mari de sa grand'mère. Ce nom commandait le respect. Le premier de la lignée, Marin de Francheville, s'était distingué par son courage lors du combat de la Banlieue des Trois-Rivières en 1652. Fait prisonnier par les Iroquois, il avait été torturé et brûlé par ces barbares. Son fils aîné, l'abbé Pierre de Francheville, s'était aussi imposé à l'admiration publique par sa participation active à la défense de la Rivière-Ouelle contre les soldats de Phips, en 1690.

François Poulin de Francheville possédait la seigneurie de

Saint-Maurice où des fouilles antérieures avaient révélé la présence d'importants dépôts de minerai. Des succès en affaires lui avaient permis d'amasser une petite fortune de 30,000 livres, soit une somme d'environ \$6,000, valeur de l'époque. Pour un négociant du XVIII^e siècle c'était un montant considérable, mais bien insuffisant toutefois pour se lancer dans une grande aventure industrielle.

Malgré tout, François Poulin de Francheville voulut jouer le jeu seul. Sa méfiance innée de Normand et ses expériences commerciales lui révélaient les dangers des associations. Il attendrait avant de s'adjoindre des collaborateurs et des bailleurs de fonds.

En 1729, il adressa un mémoire au ministre Maurepas. Il s'engageait, moyennant certains privilèges, à fournir les fonds nécessaires pour l'extraction du minerai et à mettre en marche, dans un délai de deux ans, une usine capable de fournir du fer à la colonie et même au Royaume. Le remontrant réclamait le monopole d'exploitation des mines comprises dans un terrain de vingt-cinq milles de front, allant du Cap-de-la-Madeleine à Yamachiche, ainsi que le droit exclusif de fabriquer toutes sortes d'ouvrages de fer et d'en commercer. Il demandait aussi la permission, contre indemnités à fixer par des experts, de tirer du minerai sur toutes les parties du dit territoire et de faire également les retenues d'eau et les divers ouvrages nécessaires au fonctionnement des forges. Pour justifier sa demande, Francheville allègue qu'il « est le propriétaire de la terre où la mine de fer est la plus abondante, et quand il s'en trouverait dans les terres voisines il ne serait pas raisonnable que d'autres viennent établir de semblables travaux après qu'il aurait risqué le premier des avances considérables pour cet établissement. »

Cette supplique est datée d'octobre 1729. Un nouvel intendant, Gilles Hocquart, venait tout juste d'arriver au pays. Il était un peu de la trempe de Jean Talon. Le Conseil de la Marine et des Colonies lui avait enjoint d'enquêter sur l'abondance et la qualité du minerai tri-fluvien. Il donna son appui entier au projet de François Poulin de Francheville.

La requête du négociant fut transmise à Maurepas, accompagnée d'une lettre de Beauharnois et de Hocquart. Le gouverneur et l'intendant plaidaient de leur mieux la cause du Trifluvien : « Les conditions qu'il fait, écrivaient-ils, ne sont ni onéreuses au Roi ni aux particuliers et il en résulterait au contraire un avantage considérable à la colonie si son projet a, comme il l'espère, tout le succès que l'on doit attendre de l'intelligence de ce négociant qui est aisé et qui trouvera des associés pour concourir avec lui dans cette entreprise. Le Roi ne court aucun risque . . . » (28 octobre 1729).

La permission royale ne traîna pas. Dès le 25 mars 1730, Louis XV signa un brevet accordant toutes les demandes du pétitionnaire. En retour il lui rappelait la nécessité de s'en tenir à sa promesse d'ouvrir les Forges dans un délai de deux ans.

Une fois muni de son privilège, Francheville ne brusqua rien. Il écrivit en France demandant des outils et deux fondeurs. Ces ouvriers n'arrivèrent qu'à l'automne de 1731, trop tard pour commencer les travaux. Ils se mirent à l'oeuvre au printemps de 1732. Des échantillons prélevés furent réduits en fonte et affinés. Le fer obtenu sembla d'excellente qualité et on se hâta d'en expédier des échantillons en France. La limite fixée pour l'ouverture des Forges était atteinte; il fallait au moins montrer quelques résultats !

La date de 1732 doit être retenue. Elle marque la production du premier fer canadien. En plus des échantillons envoyées en France, on exécuta quelques menus ouvrages dans la colonie, notamment des clous à cheval.

Rassuré sur la qualité du minerai, Francheville alla de l'avant, mais sans commettre d'imprudence. Le promoteur redoutait les embardées et n'engageait ses fonds que miette à miette. Il crut sage de s'inspirer des méthodes rudimentaires des Néo-Anglais. Labrèche, « ouvrier habile et intelligent du pays », écrit Noël Fauteux, partit à l'été de 1732 pour visiter les colons anglais. A son retour, il fit quelques expériences qui réussirent convenablement. Cette même année 1732, Hocquart était monté aux Forges Saint-Maurice pour procéder

à l'inspection des lieux et contrôler sur place l'exécution des promesses du concessionnaire. Il revint satisfait : « Nous ne pouvons que vous dire beaucoup de bien, écrit-il en France, de l'activité et de l'intelligence du Sieur de Francheville. Il fait cette entreprise bien sincèrement et avec courage. »

En dépit d'une gestion très prudente, les fonds baissaient trop vite au gré du promoteur. Déjà près de 10,000 livres avaient été dépensées et il n'y paraissait guère. L'usine n'était encore qu'à l'état embryonnaire et il faudrait engager de fortes sommes pour « aménager la forge et la munir de tous les outils nécessaires, notamment de marteaux et d'enclumes qu'il fallait faire venir de France à grands frais. La main-d'oeuvre était aussi des plus chères, surtout la main-d'oeuvre experte. »⁽¹⁾

Francheville demanda l'aide royale. En octobre 1732, Hocquart et Beauharnois sollicitèrent pour lui une avance de 10,000 livres. La Cour répondit favorablement, avec la clause que la somme devrait être remboursée dans un délai de trois ans.

Sans même attendre la réponse du ministre, Poulin de Francheville avait fortifié son entreprise en s'adjoignant des associés. Il réussit à intéresser quelques notables et, le 16 janvier 1733, un traité d'association fut signé à Québec, sous la raison sociale : Francheville et Cie. Toute la papeterie officielle devait porter le timbre : Forges du Saint-Maurice.

Les nouveaux sociétaires n'étaient pas les premiers venus. On comptait trois Québécois influents : Bricault de Valmur, secrétaire de Hocquart ; François-Etienne Cugnet, qui devait être promu cette année même premier conseiller au Conseil Supérieur ; Pierre Poulin, marchand. Ignace Gamelin, marchand de Montréal, et Francheville, complétaient l'équipe. Francheville se réservait dix parts sur vingt ; Cugnet, quatre ; et les trois autres, deux chacun.

Les Sociétaires établirent minutieusement leurs droits et obli-

(1) Noël Fauteux.

gations. Ils fixèrent les détails de tenue de livre, de rapports périodiques, de partage des charges et des revenus. Poulin de Francheville fut nommé caissier.

La Société lui « remboursait 9,224 livres qu'il avait dépensées jusqu'au 1er janvier 1733 pour l'établissement de Saint-Maurice. La Seigneurie elle-même devenait propriété de la Compagnie, moyennant une rente de 300 livres au principal de 6000 livres. De son côté Francheville s'engageait à verser dans le trésor commun l'avance de 10,000 livres qu'il avait sollicitée du Roi. »⁽²⁾

Labrèche, promu contremaître, fut envoyé une deuxième fois en Nouvelle-Angleterre. Accompagné de deux forgerons il devait étudier de plus près les procédés suivis, noter les détails de fonctionnement, prendre des notes et des croquis. Dès le retour du trio, les Sociétaires iraient tenir une réunion plénière aux Forges. Cugnet s'engagea à organiser la vente des produits de l'usine dans la région de Québec ; Francheville servirait les intérêts de la Compagnie auprès des Montréalais et Labrèche s'occuperait des clients trifluviens.

L'optimisme régnait donc chez les directeurs au début de 1733. Il fallut bientôt en rabattre. Deux mois d'efforts ardues aboutirent à des résultats décevants. On réussissait tout au plus à produire une barre de fer de quinze à vingt livres par vingt-quatre heures et ce en employant 30 pipes de charbon. On était loin des 50 livres que les fondeurs de la Nouvelle-Angleterre obtenaient en trois heures de travail. Il fallut bien se rendre à la pénible évidence : l'équipement était à refaire et rien n'irait tant que des équipes d'ouvriers compétents ne prendraient pas charge des opérations. La perspective n'était pas rose pour des financiers à sec !

Un coup bien plus dur encore s'abattit sur la petite Société en désarroi. Le 30 novembre 1733, son chef et son animateur, Poulin de Francheville, mourut à Montréal. En dépit de ce malheur, il fal-

(2) Noël Fauteux.

lait bien aller de l'avant, corriger les erreurs de tactique, chercher des solutions radicales. Les Directeurs se tournèrent de nouveau vers la France. Hocquart, déjà engagé à fond, réclama avec insistance l'envoi de spécialistes capables de tirer ses protégés d'embarras.

Les bons métallurgistes n'étaient pas légion en France ; aussi on se les arrachait littéralement. Ces messieurs avaient vite pris l'habitude de se faire prier, d'exiger des salaires substantiels. On comprend que les prétentions professionnelles durent se hisser à des sommets extravagants dès qu'il fut question du Canada, pays inquiétant pour les amateurs de confort. Malgré tout, le ministre put annoncer, au début de 1735, qu'il avait l'expert demandé.

La précieuse trouvaille portait un nom imposant : Pierre-François Olivier de Vezin ! Ce jeune maître de forges champenois accepta de s'expatrier à des conditions qui parurent excessives, mais qu'on dut accepter. Vezin débarqua à Québec le 3 septembre 1735. Hocquart devait le mettre à l'oeuvre tout de suite et le renvoyer en France aussitôt les Forges mises en bon état de marche.

Pour clarifier la situation, l'intendant donna ordre au jeune spécialiste, qui affichait une belle assurance, de procéder à une inspection nouvelle des terrains miniers et des sites les mieux appropriés pour les établissements à bâtir. En somme, on recommençait une autre enquête. Vezin se transporta d'abord à la rivière Batiscan où il supputa les chances de succès d'une exploitation que d'aucuns auraient voulu y tenter de préférence aux Forges de Saint-Maurice. De là, il poursuivit ses recherches à travers bois jusqu'au Cap-de-la-Madeleine et les Trois-Rivières. La tournée d'inspection du sieur de Vezin dura cinq semaines.

Il rendit compte de sa mission dans un rapport très précis. Opposé au projet de la rivière Batiscan, Olivier de Vezin exposa les raisons qui militaient en faveur du site choisi d'abord par Francheville : bois abondant, dépôts très riches de minerai, castine et pierre de construction faciles à trouver dans les alentours, ruisseau d'un débit constant et dont le volume suffisait à actionner tous les mouve-

ments et souffleries nécessaires, etc. Rien d'essentiel ne manquait.

Dans son enthousiasme, le sieur Vezin oublia la forge qu'il exploitait en France et qu'il n'avait abandonnée, pour un an ou deux, qu'en retour de compensations exorbitantes. Il offrit d'entrer dans une compagnie, canadienne ou française, qui s'engagerait à édifier un établissement convenable. Il estimait le coût de cette entreprise à 36,000 livres ; les frais annuels d'exploitation atteindraient au plus 61,000 livres, et le revenu toucherait facilement 116,000 livres, d'où profit annuel de 19,000 livres pour les débuts. Un coup en veine de prévisions optimistes Vezin déclarait qu'on pourrait rapidement arriver à un profit de 60,000 livres par année, pour peu qu'on voulût pousser la production.

Ce rapport était séduisant. L'intendant Hocquart, moins méfiant que ne l'aurait été à sa place le perspicace Talon, accepta en bloc toutes ces perspectives attrayantes. Ses propres sentiments le poussaient à croire sur parole l'homme qui prédisait, sur un ton si assuré, le succès facile d'une entreprise au lancement de laquelle il avait participé activement. Les faits pourtant invitaient au scepticisme. Depuis cinq ans, les promoteurs de la nouvelle industrie avaient dépensé 22,000 livres et ils n'avaient retiré aucun bénéfice. Bien plus, les travaux exécutés étaient tous à reprendre.

Les premiers sociétaires avaient épuisé leurs disponibilités et ils ne pouvaient compter sur aucun appui canadien. Le 23 octobre 1735, les anciens associés de Francheville *rendirent les armes* et annulèrent leur traité d'association. Séance tenante, deux d'entre eux, Cugnet et Gamelin, s'unirent à Olivier de Vezin pour offrir au Roi de réorganiser l'établissement des Forges moyennant des subsides.

Hocquart et Beauharnois adressèrent un long mémoire au ministre et ils lui exposèrent la situation et les espoirs sérieux que donnait le plan proposé par Olivier de Vezin. Une triple solution s'offrait : la régie royale, la formation d'une compagnie française qui fournirait les argents requis, ou un prêt du Roi aux anciens sociétaires qui se disaient prêts à renflouer l'entreprise. L'intendant

et le gouvernement soumettaient qu'il valait mieux confier cette entreprise à des Canadiens. Ils priaient respectueusement le Roi d'assurer une autre avance de 100,000 livres. La supplique s'enveloppait de belles promesses et semblait s'appuyer enfin sur une étude sérieuse du problème. Le Roi répondit favorablement mais en posant les conditions de remboursement en fer ou en argent. L'avis de cette faveur royale fut communiqué par une lettre datée du 14 mars 1736. On prévenait les intéressés qu'un second maître de forges, Jacques Simonet, s'embarquait avec quatre ouvriers pour venir prêter main-forte au sieur Olivier de Vezin.

L'arrivée de ces recrues stimula l'intendant et le rassura. Fiévreusement il mit Vezin et Simonet au travail avec des équipes. Le val isolé des Forges s'anima d'une activité débordante. On ouvrit des chemins, on construisit des fondations et des murs de dimensions imposantes. Hocquart vint examiner les travaux au cours de l'été et choisir avec les maîtres de forges les sites du fourneau, de la forge, de l'affinerie et de la chaufferie. Au milieu d'octobre l'intendant adressa à la Cour un état assez étoffé des travaux des derniers mois : chemin de trois lieues entre Trois-Rivières et les forges. « dessouché et élargi de 10 à 12 pieds ; chemin de deux lieues, large de 20 pieds, reliant les mines de la Pointe-du-Lac aux Forges Saint-Maurice ; route de 10 arpents, large de 10 à 12 pieds, allant des Forges au pied des Rapides pour y prendre ou y mener les marchandises transportées par eau ; solage de la forge et des chemins d'eau, 86 pieds de long par 3 d'épaisseur ; mur de refente du haut de la forge, 62 pieds par 10 à 12 de hauteur ; mur du bas de la forge, 62 pieds par 8 de hauteur ; mur de 20 pieds par 3 d'épaisseur entre la forge et la chaussée ; autre mur de 26 pieds sur 5 d'épaisseur, etc. » . . . Le petit coin de forêt solitaire avait pris en peu de temps l'allure animée d'un chantier où s'agitaient une centaine de travailleurs.

Le 16 octobre 1736, après cette rassurante reprise, une nouvelle société se forma sous le vocable Cugnet et Cie. Elle comprenait deux anciens membres de la défunte compagnie de Francheville :

Cugnet et Ignace Gamelin, auxquels venaient s'adjoindre Thomas-Jacques Taschereau, de Québec, membre du Conseil Supérieur ; et les deux maîtres de forges français : Olivier de Vezin et Jacques Simonet.

Dans cet assemblage un peu hétéroclite, Cugnet était le gros personnage influent et riche ; il jouissait de la confiance des autorités. Arrivé au pays depuis 1719, il avait montré de l'entregent, et les faveurs du pouvoir avaient récompensé son zèle. Premier Conseiller Supérieur de Québec, il ne manquerait pas de s'imposer surtout lors des réunions annuelles de la Société *Cugnet et Cie*. Taschereau, son collègue au Conseil Supérieur, et Ignace Gamelin, son associé des débuts, lui seraient tout dévoués. Comme les décisions se prendraient à la pluralité des voix, on peut dire que Cugnet mènerait la Compagnie à sa guise. Ce trio solide aurait devant lui, messieurs de Vezin et Simonet, qui représentaient la compétence technique, ce qui ne compte pas toujours dans les délibérations des conseils de sociétés. D'ailleurs les deux chers confrères en maîtrise ès-forges pourraient bien ne pas s'accorder parfaitement entre eux . . . comme il arrive parfois entre spécialistes !

Cette équipe comprenait un seul Canadien de naissance, Ignace Gamelin, originaire des Trois-Rivières et devenu négociant à Montréal. Cugnet avait dix-sept ans d'expérience canadienne ; Taschereau, onze ; Vezin et Simonet, quelques mois seulement. La première Compagnie Francheville comptait plus de gens adaptés aux conditions du pays ; la mort prématurée de son chef avait été un malheur pour l'industrie débutante. Mais, à la fin de 1736, la confiance régnait. Vezin menait rondement la besogne ; surtout il multipliait les promesses et ses pronostics étaient toujours réconfortants. Ce diable d'homme avait un véritable tempérament de lanceur d'affaires. Il voyait tout en rose et dès que son imagination avait conçu quelque rêve chimérique, il le considérait comme devenu une réalité.

Durant l'hiver 1736, les équipes d'hommes travaillèrent au ralenti, mais dès le printemps 1737, les activités reprirent à grande

allure. A la réunion plénière de mars (1737) la Compagnie résolut de bâtir une grande maison de pierre, nettement disproportionnée à l'établissement encore très modeste des Forges. Cette décision mit aux prises le groupe Cugnet avec Olivier de Vezin, qui écrira plus tard que les directeurs profitèrent de l'absence de l'intendant et de Simonet pour le forcer à exécuter un plan aux proportions extravagantes. Au dire du sieur de Vezin, Cugnet et ses amis voulaient, par cette folle dépense, mettre en sûreté une plus grande quantité d'articles, « pour avoir lieu d'y faire un commerce de marchandises qui les a plus intéressés jusqu'à présent que celui des forges mêmes ». Vezin déplore de voir toujours ses remontrances battues à la pluralité des voix. De sorte que les Forges sont conduites par ceux qui n'y entendent goutte. Ces dissensions, dans le groupe des cinq directeurs, devaient encore s'aggraver par la suite et compromettre définitivement la solidité de la Compagnie.

Malgré tout, les travaux allaient toujours bon train. Au cours de l'été, Simonet était revenu de France avec cinquante-cinq ouvriers. Ce renfort permit à Hocquart d'écrire que le fourneau serait allumé le 15 octobre 1737, près d'un an avant la date qu'il avait d'abord prévue. L'allumage ne donna pas ce qu'on espérait. Les souffleries étaient mal fixées et le fondeur Lardier s'avéra tout à fait incompetent. On procéda à des réajustements, on remit le feu au fourneau, à trois reprises dans l'espace de six semaines, avec moins de réussite qu'au commencement. On parvint tout de même à couler 150 milliers de fonte, mais il fallut suspendre ensuite les épreuves jusqu'au printemps de 1738.

Afin de créer en France une impression favorable, on usa d'expédients. Un mémoire porte que « le fourneau n'étant point en situation de travailler lors du départ du vaisseau du roi la même année 1737, les sieurs Olivier et Simonet, par l'ardent désir de faire voir la réussite de leur établissement, s'avisèrent de faire tailler des taques en pierre, n'en ayant point fait venir de France, en fonte, pour former un ouvrage ou creuset de chaufferie à la forge basse, ce qui

se firent et réussirent en quelques heures de temps à faire, avec de la mine pure, quatre petites barres de fer qu'ils eurent l'honneur d'envoyer la même année à Monseigneur le comte de Maurepas ». Au moins, les apparences étaient sauvées !

Il fallait bien, en effet, jeter un peu de poudre aux yeux, car l'entreprise n'en était pas encore au stage de la production et on se trouvait encore à bout de ressources. On avait amené trop d'ouvriers spécialisés à la fois. Il aurait fallu graduer les envois selon l'avancement des travaux, afin d'éviter le paiement de salaires trop élevés à des techniciens qu'on était forcé de mettre à la coupe des arbres, au charroi des matériaux, ou au travail de la terre . . . La mauvaise température s'était mise de la partie : des pluies tenaces avaient tellement gonflé le Saint-Maurice qu'il fut impossible d'en tirer de la pierre. On fit venir de Québec la pierre de taille pour la bâtisse du fourneau. Et il y avait la fastueuse résidence-magasin ! Une maison en pierre qui prenait des apparences de château-fantôme dans la quasi-solitude du petit village en train de naître péniblement au milieu de la forêt. On ne put jamais établir exactement la quantité d'argent dévorée par la Grand'Maison. Cugnet avait parlé de 15,000 livres, dans le projet soumis au début de 1737. Plus tard, au cours des échanges d'aménités entre les directeurs, Olivier de Vezin soutiendra que cet édifice représentait une dépense d'au moins 100,000 livres, les autres rétorquant qu'il n'avait pas coûté plus de 30,000 livres. D'où il appert que la comptabilité n'était pas tenue de façon très rigoureuse. Il semble bien aussi que les employés, — les ouvriers de France, surtout, — n'acceptaient pas beaucoup la discipline imposée et qu'ils manifestaient souvent de l'indépendance, sinon de la mutinerie. La contagion du mauvais exemple se répand vite et le personnel recruté dans la région ne tirait pas de l'arrière dans cette voie facile. L'intendant décernera un témoignage qui rend un son très moderne : « Les habitants des Trois-Rivières et de la Pointe-du-Lac veulent tous gagner beaucoup en travaillant peu . . . »

A ce jeu, les sommes avancées par le roi avaient fondu comme

par enchantement. A l'automne 1737, Hocquart qui se sentait pris dans un engrenage implacable, se résigna à tendre de nouveau la main. Il adressa un mémoire à la Cour et, en attendant la réponse, prit sur lui de remettre 25,000 livres sans autorisation. La lettre de Hocquart atteignit probablement le ministre en même temps que les quatre barres de fer exécutées comme offrande propitiatoire. Ce cadeau ne réussit pas à atténuer le choc produit par la lettre de Hocquart. La colère monta au cerveau du comte qui riposta de sa meilleure encre. Au début, on avait donné l'assurance formelle que 10,000 livres suffiraient ; à peine deux ans après, on était monté brusquement à 100,000 ; puis, au moment « où il ne devait plus être question que de remboursement, vous demandez un nouveau prêt de 82,642 livres et M. Hocquart prend sur lui de faire remettre, sans attendre des ordres, 25,233 livres, acompte de cette nouvelle avance . . . Encore une fois, il n'est pas possible de justifier toujours ces variations ». De mauvaise grâce, le roi accorda la nouvelle avance de fonds, mais le ministre précisa sèchement que c'était la dernière : « Si cette nouvelle avance, écrivait-il, n'est pas employée avec plus d'économie que les autres, il est à craindre qu'elle ne suffira pas à porter l'établissement à sa perfection. Quoi qu'il en soit, Sa Majesté vous défend d'en proposer d'autres. Et si, après tout ce qu'elle a fait jusqu'à présent pour cette entreprise, le succès ne répondait pas aux assurances que vous avez données pour l'engager dans toutes ces avances, elle n'admettrait pas d'excuses de votre part ».

Cette lettre arriva à Québec au début de l'été 1738. Au mois de mai, on s'était remis à la tâche pour réparer les échecs de l'année précédente. Paillé, charpentier de la Rivière-du-Loup, fabriqua un autre mouvement à double harnois, et le fondeur Lardier fut remis à l'épreuve. Il manqua pitoyablement six allumages consécutifs, de la fin de mai au 20 août 1738. De guerre lasse, on recourut à un forgeron débrouillard qui, après des explications minutieuses sur les « qualités des mines, castines et autres matières, fit voir en peu de

temps une entière réussite . . . Depuis, le fourneau va bien et il donne cinq à six milliers de fonte par 24 heures ».

La douche froide administrée à Hocquart par le comte Maurepas avait ému l'intendant et réveillé ses méfiances à l'endroit du volubile Olivier de Vezin qui promettait toujours, d'un jour à l'autre, de mettre la dernière main aux travaux. D'autre part, Cugnet et ses partisans ne manquaient aucune occasion de desservir le directeur avec lequel ils étaient en désaccord constant. On taxait Olivier de Vezin d'incompétence, de manque d'ordre et d'autorité. On signalait sa disposition à tout contredire afin de passer pour habile et à refuser tout conseil. Un grief technique revenait continuellement : Vezin s'était lourdement trompé sur le débit du ruisseau où il avait établi le fourneau et les forges. Hocquart résolut d'aller une fois de plus mener une enquête sur place.

Au mois de juillet 1738 l'intendant se rendit aux Forges. Prévenu de sa visite, Olivier de Vezin, pour sauver la face, usa d'une supercherie. « Il eut soin, porte un mémoire de Cugnet, d'arrêter la forge pour remplir le bief jusqu'au moment de l'arrivée de monsieur Hocquart en présence de qui les deux feux travaillaient. Cela ne pouvait pas durer, mais on se réservait de faire naître un dérangement qui obligerait d'arrêter la forge aussitôt que le bief ne fournirait plus l'eau suffisante pour les trois mouvements. Il était possible par ce moyen d'en imposer à des personnes qui n'avaient encore qu'une connaissance imparfaite du travail d'une forge, un coup de ringard donné par le chauffeur dans l'ouvrage d'une chaufferie, un mouvement de la barre sous le marteau pour le faire frapper à sec sur l'enclume, trois ou quatre coups de suite suffisaient pour déranger l'ouvrage de la chaufferie, écorner le marteau ou l'enclume, ou casser le manche du marteau sans que la véritable cause de ces dérangements puisse être découverte que par celui-là même qui les fait ».

« La tromperie fut cependant découverte par le sieur Deme-loises qui avait suivi Hocquart à Saint-Maurice. Il était un de ceux qui avaient représenté au sieur Olivier que le ruisseau de Saint-Maurice

ne paraissait pas suffisant pour six mouvements et qu'il ne croyait pas qu'il pût fournir d'eau que pour faire tourner deux moulins à farine. Aussi était-il de ceux que le sieur Olivier avait le plus taxé de vouloir décider sur ce qu'il n'entendait point et à qui, dans le temps que les deux chaufferies marchaient en présence de monsieur Hocquart, le sieur Olivier s'adressa pour lui demander d'un ton victorieux « il doutait encore qu'il eût assez d'eau ».

Piqué au vif, Demeloises voulut en avoir le coeur net. Il sortit pour surveiller le bief dont il marqua le niveau d'eau avec une épingle. Etant retourné une couple de fois au bief, il constata une baisse considérable, et un marteleur qu'il rencontra lui affirma que tout serait bientôt détraqué si on n'arrêtait la forge. Prévenu de la chose, Cugnet confesse qu'il « eut tort de ne pas croire Demeloises à ce moment, ne pouvant penser que le sieur Olivier voulût en imposer plutôt que d'avouer son erreur ».

Cette visite officielle, comme bien d'autres du même genre, ne parvint pas à éclaircir la situation. Hocquart, de plus en plus perplexe, pria l'ingénieur Chaussegros de Léry de procéder à une inspection sévère et de lui faire un rapport circonstancié.

L'ingénieur se rendit une première fois aux Forges durant l'été de 1738. Doué d'un esprit critique très ouvert, il pouvait, sans être un spécialiste en métallurgie, saisir assez vite les points faibles de l'organisation. Il avait d'ailleurs visité plusieurs forges en France. Dans son rapport, il note en premier lieu qu'ils ont « fait une maison pour se loger trop belle, qui leur coûtait beaucoup, que le ruisseau ne pouvait fournir de l'eau que pour faire tourner deux roues, et qu'ils avaient fait un bâtiment pour en contenir six, et plusieurs autres dépenses ». Il suggéra immédiatement la construction d'une seconde forge en bas du fourneau, « la moitié des ouvriers à gages ne pouvant être employés à la première forge, à cause qu'il n'y a qu'un feu et le gros marteau qui peuvent aller ». De bonne heure, en 1739, il repassa aux Forges où il donna le plan de la seconde forge

suggérée, qu'on devait construire à beaucoup moins de frais que la première. Ce travail fut terminé à la fin de juillet, et lors d'une troisième visite, Léry constata avec plaisir que tout allait selon ses prévisions : la forge « marche depuis le 10 de ce mois (octobre) de manière qu'ils forgent deux milliers de fer par jour, au lieu d'un ». Il proposa de plus la construction d'un martinet pour le petit fer, ce qu'on lui promit d'exécuter dès l'année suivante. Cette fois, Léry se montre optimiste : « Quant au fourneau il rend de 4, 5 et 6 milliers de fer par 24 heures ; s'ils n'avaient pas fait cette seconde forge, ils étaient ruinés et hors d'état de payer les avances que le roi leur a faites. Je compte qu'ils pourront faire par année 600 milliers de fer en barre. La mine et le bois ne leur manqueront pas . . . »

L'année 1738 avait marqué le début des Forges. L'allumage, reconnu comme définitif, vint à la suite d'une douzaine de tentatives plus ou moins ratées, en 1737 et en 1738. Il eut lieu le 20 août 1738. Ce n'est qu'à l'automne, le 7 octobre, qu'on procéda aux constatations légales exigées par arrêt royal du 22 avril 1737. A cet effet, Olivier de Vezin se rendit à 6 heures du matin chez Jean-Baptiste Fafard dit Laframboise, substitut Procureur du roi en la juridiction royale des Trois-Rivières, et « le requit de se transporter aux Forges afin d'y procéder à l'information verbale des dites parties pour l'éclaircissement du temps et du jour que le feu aurait été mis aux dites forges, en ce qui regarde le fourneau . . . » Delorme, maître-fondeur, jura et affirma que le feu avait été mis au fourneau, « le 20 août dernier, vers les onze heures à midi . . . »

Le 19 octobre suivant, en l'hôtel de l'intendant, les associés reconnurent leur dette de 192,642 livres envers le roi et s'engagèrent à l'acquitter dans un délai de quatre ans, à partir de la journée du 20 août 1738, enregistrée comme ouverture officielle des Forges Saint-Maurice.

Au cours de l'année 1739, Olivier de Vezin était passé en France. Il en revint en 1740, avec « son frère et treize forgerons, char-

geurs, charrons et autres à qui le roi avait accordé passage sur le Rubis. »⁽³⁾

On avait profité de son absence pour réparer certaines erreurs, consolider les ouvrages et rétablir un peu de discipline parmi les ouvriers. Son confrère Simonet se vantait, l'année suivante, « d'avoir rebâti les forges à neuf et solides à émerveiller les visiteurs ». Dans un mémoire, où il offre de sauver les Forges, il n'est pas tendre pour la Compagnie. « On s'est absolument contenté de faire des dépenses immenses, sans savoir quels en seraient les progrès . . . » Ce qu'il dit du traitement reçu de certains de ces collègues révèle que la mésentente continuait entre les cinq associés. Dès le début, on avait pris tous les moyens pour lui montrer qu'il était de trop et les vexations se multiplièrent. Écoutons-le relater dans des pages truffées de rappels bibliques les « mauvaises manières » qu'on eut pour lui, allant jusqu'à l'accuser de malhonnêteté : « Comme les ennemis de Simonet commençaient à chanter victoire d'une bataille qu'ils n'avaient pas encore rapportée, Mr l'Intendant entre les mains duquel les Amans avaient cru livrer le pauvre Mardochée, furent bien surpris de voir changer son sort, n'ayant rien trouvé qui mérita la moindre répréhension, au contraire l'on renvoya Simonet à son poste ».

D'ailleurs les choses allaient de mal en pis. La dernière avance royale avait fondu et l'établissement n'était pas achevé. L'intendant n'osait plus requérir d'autres prêts en France. Cugnet avança des argents personnels, il emprunta et il prit même des fonds dans la caisse du Domaine. Ces expédients ne suffirent pas. Le 23 octobre 1739, le gouverneur des Trois-Rivières, Vaudreuil-Cavagnal, envoie au Ministre un très long mémoire sur les Forges. Il s'efforce au début de rassurer un peu les autorités. Après tout, ça ne va pas si mal : d'octobre 1738 à octobre 1739 on a produit 300 milliers de fer . . . et on ne désespère pas d'arriver au rendement annuel de 600 milliers de fer promis par Olivier de Vezin. Quand ce chiffre aura été atteint, les profits commenceront à tomber dans la caisse de la Compagnie.

(3) Noël Fauteux.

En attendant, Vaudreuil-Cavagnal implorait la patience et la générosité royales : « ... ils ne demandent pas de nouvelles avances, se hâte-t-il de préciser, mais ils sont dans la fâcheuse nécessité de vous supplier de leur accorder un délai de trois à quatre ans pour commencer le remboursement qu'ils ont à faire à Sa Majesté. Cette grâce les mettra en état de payer ce qu'ils doivent et de perfectionner leur établissement auquel il manquerait encore un martinet et une fonderie pour pouvoir fabriquer des fers de tous échantillons ... » Avec habileté, le requérant essaie d'atténuer le mauvais effet produit par certaines exagérations de la Compagnie : « Je sais qu'on a reproché ici aux intéressés d'avoir fait bâtir une maison de pierre ; ils ne l'ont entreprise que sur l'espérance que leur donnait la proximité d'une carrière que le sieur Olivier a découverte en 1737, et tout le monde aurait pensé comme eux, dans l'obligation où ils sont d'avoir en magasin des fournitures considérables en vivres et en marchandises dans un établissement exposé aux incendies ... » Le roi se montra fort irrité, mais il céda une fois de plus, non sans rappeler que c'était la dernière concession, la dernière des dernières, après quoi, il sévirait durement si on abusait encore de sa bonté.

L'année suivante, le 11 octobre 1740, Hocquart réunit les associés et dressa avec eux « un règlement en forme de délibération à l'effet de rendre l'exploitation plus avantageuse qu'elle ne l'a été par le passé, et eu égard aux circonstances où se trouve actuellement la société par rapport aux avances faites par le sieur Cugnet pour le soutien de l'établissement ».

Huit jours après, Cugnet, et ses amis Gamelin et Taschereau, y vont à leur tour d'un long mémoire dans lequel ils se défendaient sur le dos d'Olivier de Vezin, le pelé, le galeux, de qui venait tout le mal : « ... les inconvénients arrivés jusqu'à présent ne peuvent et ne doivent être imputés qu'au sieur Olivier ... L'établissement tel qu'il existe aujourd'hui aurait pu coûter 100,000 livres s'il eût été bien fait d'abord et nous aurait donné son juste produit dès l'année 1738 ; il coûte 300,000 livres par les travaux qu'il a fallu continuel-

lement y changer et refaire jusqu'à présent et ces changements et ces réparations nous ont privés en même temps du produit. Incapable de conduire un pareil établissement à sa perfection dès la première construction, le sieur Olivier ne l'est pas plus d'en continuer l'exploitation . . . Nous sommes encore persuadés de sa probité, mais nous le sommes également de son peu de capacité pour une régie d'un aussi grand détail . . . »

Les signataires se réclament de la réorganisation opérée durant l'absence d'Olivier de Vezin : « Nous avons pendant l'été dernier démoli et rétabli à neuf la première forge ; nous avons achevé la seconde et nous les avons mises l'une et l'autre au point de perfection et de solidité auquel le sieur Olivier n'a pu parvenir en trois ans. Nous avons fait couper 12,000 cordes de bois, dont la plus grande partie est dressée en fourneaux prête à convertir en charbon. Nous avons 6,000 pipes de mine tirée qui suffiront pour la consommation du fourneau pendant deux ans. Nous avons 600 milliers de fonte. Au moyen de ces apprêts, en faisant, à commencer de cet automne, une coupe de bois pareille à celle de l'année dernière, nous ne pouvons manquer d'apprêts d'une année à l'autre ».

Ce plaidoyer *pro domo* contenait des affirmations rassurantes, mais visiblement gonflées pour les besoins de la cause. Dans un autre mémoire de Cugnet, daté de 1741, on lit en effet : « Le fourneau avait été mis, dès l'automne de 1740, en état d'être mis en feu au commencement de mai dernier (1741). Il a commencé à travailler le 4 juillet. Il a été arrêté tout le mois d'août . . . » et il a produit à date 145,725 livres de fonte. Cugnet ajoute : « il est actuellement arrêté sans espérance d'aller de sitôt. On n'a point encore essayé de le faire travailler pendant l'hiver . . . Il n'y a de fonte que pour occuper les forges environ deux mois, après quoi on sera obligé de les arrêter manque de fonte jusqu'à ce que le fourneau ait pu produire au printemps prochain ce qui ne sera peut-être qu'à la fin de juin 1742 . . . »

La Compagnie Cugnet et Cie ne devait pas vivre jusque-là. Du

9 au 14 octobre 1741, les sociétaires rendirent la main. Ils laissaient l'établissement en très mauvais état et les dettes de la compagnie s'élevaient à 195,973 livres. De 1735 à 1741, les dépenses totales avaient presque atteint le demi-million de livres (453,710) et la production de fer s'était élevé à 700 milliers. On n'avait fabriqué ni poêles ni ustensiles domestiques, mais seulement du fer en barres.

Cette deuxième tentative se terminait sans gloire. Tour à tour les associés de la firme Cugnet et Cie rédigèrent des plaidoyers larmoyants dans lesquels ils se justifiaient en battant leur coulpe sur la poitrine du voisin. Le plus verbeux et le plus démonstratif était le conseiller Cugnet. Olivier de Vezin remettait les coups que chacun prenait plaisir à lui asséner et il se défendait, soutenant qu'il n'avait fait qu'exécuter les ordres reçus, ayant « été forcé de suivre le plan de régie, par la pluralité des voix de cette compagnie, qui a toujours eu le secret de se servir de l'autorité de Mr l'Intendant pour l'y faire souscrire au préjudice de sa propre expérience ». Il affirmait sa confiance dans l'entreprise et offrait de la renflouer. Son collègue Simonet prétendait, de son côté, pouvoir remettre les forges d'aplomb et maintenir facilement une production de 900,000 livres de fonte par année, soit 600,000 livres de fer.

Le plus éprouvé dans cette pénible aventure était le sieur Cugnet. Il se trouvait le seul solvable et les créanciers se jetèrent sur lui. Hocquart couvrit son ami de sa puissante protection. Au lieu d'esquiver ses propres responsabilités, l'intendant se solidarisa avec l'homme qu'il avait lancé dans l'entreprise malheureuse des Forges.

« Le sieur Cugnet, écrit Hocquart, le 20 octobre 1741, paraît le seul qui se soit sacrifié pour le soutien de l'entreprise. Rien n'a tourné à son profit particulier. Il y a employé une partie considérable de ses fonds et son crédit par des emprunts en son propre et privé nom, et pour lesquels il se trouve aujourd'hui poursuivi. Je dois lui rendre cette justice que, dans ces dernières années, dans l'attente d'un meilleur succès, et par conséquent d'assurer d'autant mieux le remboursement des avances faites par le roi, c'est moi qui

l'ai engagé par mes excitations à faire de nouveaux efforts pour soutenir une entreprise que tout le monde regarde comme bonne. Malheureusement encore il a employé une partie des fonds de la caisse du domaine. Quoi qu'il l'ait fait sans ma permission et encore moins sans mon ordre, on peut néanmoins encore le disculper : il avait deux qualités, celle de receveur du domaine et de caissier de la société. Elles se seraient aisément conciliées, si les forges eussent eu le succès qu'on espérait ; le contraire est arrivé ».

C'était peut-être excuser trop facilement ce qui ressemble fort à un détournement de fonds . . . Retenons à la louange de l'intendant le courage qu'il montre par son attitude, alors que tout le monde se défilait et plaidait innocence dans cette aventure, y compris le gouverneur Beauharnois !

En attendant les instructions qui ne pourraient venir que par les bateaux du printemps, Hocquart assumait lui-même la direction de l'entreprise en banqueroute. Une autre phase allait s'ouvrir à la suite de cet insuccès de l'entreprise privée : La Régie d'Etat.

A handwritten signature in dark ink, reading "Abbé Hebert Lasser". The script is cursive and elegant, with a large initial 'A' and a long, sweeping underline.

Bibliographie

Dubé, Dollard : *Les Vieilles Forges il y a 60 ans*. Trois-Rivières, 1933.

Fauteux, Noël : *Essai sur l'Industrie au Canada sous le régime français*. 2 volumes, Québec, 1927.

Irving, S. L. : *An Adventure of Iron Men in a World of Iron. The Romance of the Saint-Maurice Forges*, Trois-Rivières, 1934.

Malchelosse, Gérard : « Les anciennes forges Saint-Maurice, » dans *La Presse*, Montréal, 7 août 1920.

Sulte, Benjamin : *Les Forges Saint-Maurice*, dans *Mélanges historiques*, volume 6, édité par Gérard Malchelosse, Montréal, 1920.

Tessier, abbé Albert : *Aux sources de l'industrie américaine : Les Vieilles Forges*. Trois-Rivières, Les Cahiers Reflets, volume 1, numéro 3, janvier 1945.

La première industrie en Amérique. Numéro spécial sur le 200^e anniversaire des Vieilles Forges, publié par *Le Bien Public*, Trois-Rivières, 18 août 1938.